Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213503436-20251216-2025_66_2-DE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

---

**DEPARTEMENT**
**D'ILLE ET VILAINE**

COMMUNE DE

TRESBŒUF

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRESBŒUF

## Séance du 5 décembre 2025

**Effectif légal : 15**
**Nombre de conseillers en exercice : 15**
**Nombre de présents : 13**
**Absents représentés :**
**Nombre de votants : 15**
Quorum réuni

Le cinq décembre deux mille vingt cinq,
Le conseil municipal de la commune de TRESBOEUF s'est réuni dans la salle Jean-Baptiste Chevrel, sur convocation en date du premier décembre, adressée par Mme ROUX Laurence, Maire.

***Sont présents :*** Mme BOISNARD Christine, M. DELEFOSSE Pierre, Mme DUCLOS-BAREL Sandrine, Mme JOUAND Vanessa, M. HUREL David, Mme LOUIS Gwénola, M. ROBERT Michel, M. NIMAL Gérald, Mme ROUX Laurence, M. TOINEL Alain, M. HUCHET Thierry, Mme GUILLOT Patricia, Mme HENNINOT Emmanuelle.

***Pouvoirs : Absents représentés***
M. VACHEROT Romain par Mme BOISNARD Christine,
Mme ROUILLE Océane par M. TOINEL Alain,

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner à main levée la secrétaire de séance. Mme LOUIS Gwénola a été désignée en qualité de secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT).

***Frais de scolarité de l'école de La Couyère – délibération 2025-66***
La commune de La Couyère a adressé une demande de participation aux charges de fonctionnement 2025-2026 de l'école publique pour la scolarisation de 6 enfants domiciliés à Tresbœuf :

- 2 élèves de maternelle pour un montant de 2 x 1554 € = 3108€
- 4 élèves d'élémentaire pour un montant de 4 x 493 € = 1972€ soit un montant total de 5 080 €.

Conformément à la délibération 2025-63 du 7 novembre 2025, fixant le coût moyen départemental (CMD) pour l'année 2025-2026,
Considérant la demande de participation aux frais de scolarité de la commune de la Couyère,

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- Approuve la participation aux charges de fonctionnement de l'école de la Couyère pour un montant de 5080€ correspondant à la scolarisation de 6 enfants domiciliés à Tresboeuf.

Pour extrait conforme,

La Maire,

Laurence ROUX

La Secrétaire

Gwénola LOUIS